



PUBLICATION OFFICIELLE

Le Conseil communal de Coeuve vous invite à participer à l':

ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE

qui se déroulera le

Mercredi 17 décembre 2025 à 20h, à la halle polyvalente

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 25 juin 2025.
2. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEV – Syndicat des Eaux de la Vendline.
3. Discuter et voter la quotité d'impôt, les diverses taxes communales et le budget 2026.
4. Information du Conseil communal sur des dossiers en cours.
5. Divers.

Le règlement mentionné sous le point n° 2 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au secrétariat communal où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions dûment motivées, sont à adresser durant le dépôt public au secrétariat communal.

Cette publication et les divers documents liés à l'ordre du jour de l'assemblée, sont disponibles sur le site internet www.coeuve.ch, sous la rubrique « Publications ».

Le Maire Pierre-André Henzelin (079 717 73 68) et le conseiller en charges des finances François-Xavier Migy (079 704 61 35) se tiennent à votre disposition pour toutes questions.

Quelques remarques du Conseil communal...

Point 2 Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEV – Syndicat des Eaux de la Vendline

Les statuts du SEV datent de 1977, ils doivent être mis à jour et le nombre de commune le constituant ayant diminué suite à diverses fusions, une révision s'impose. Voici les principaux changements :

- Pour l'assemblée des délégués comme il y a quatre communes avec deux délégués et que le nombre doit être impair, la commune de Coeuve, 2^{ème} plus grand consommateur, aura droit à trois représentants ;
- Pour le conseil d'administration, chaque maire représente sa commune, ici aussi le nombre doit être impair. La commune de Bonfol, plus grand consommateur au SEV, aura deux membres. Comme actuellement les membres du conseil d'administration sont automatiquement délégués à l'assemblée ;
- La compétence financière du conseil d'administration passe de fr. 10'000.- Fr. à fr. 20'000.-

D'autres modifications concernent la mise à jour selon des bases légales.

Point 3 Discuter et voter la quotité d'impôt, les diverses taxes communales et le budget 2026

Le Conseil communal vous propose un budget 2026 sans changement de taxe ni de taux d'impôts.

Le budget a été élaboré selon les taxes suivantes, le résultat prévisionnel s'élèvera à **fr. 48'889.45 de déficit**, sans aucun prélèvement dans la réserve de politique budgétaire. Le budget vous est proposé selon les taxes et taux indiqués ci-dessous :

Quotité d'impôt est de	2.35
La taxe immobilière reste fixée à	1,2%
les avances cadastrales	0,2%
la taxe sur les eaux de surface	0.1%
La taxe des chiens est de	60.00 par animal dont 20.00 pour la taxe cantonale

Le prix de l'eau propre est :

de 2.05 Fr. par m3 et une taxe de base de 135.00 Fr. pour les consommations jusqu'à	55 m3,
de 1.85 Fr. par m3 et une taxe de base de 145.00 Fr. pour les consommations de	56 à 500 m3,
de 1.70 Fr. par m3 et une taxe de base de 225.00 Fr. pour les consommations de	501 à 1'000 m3,
de 1.55 Fr. par m3 et une taxe de base de 390.00 Fr. pour les consommations de	1'001 à 3000 m3,
de 1.40 Fr. par m3 et une taxe de base de 875.00 Fr. pour les consommations de	3'001 à 5'000 m3,
de 1.20 Fr. par m3 et une taxe de base de 1'680.00 Fr. au-delà des consommations de	5'000 m3.

Le prix de l'eau usée (épuration des eaux STEP) est :

de 2.65 Fr. par m3 et une taxe de base de 260.00 Fr. pour les consommations jusqu'à	55 m3,
de 2.55 Fr. par m3 et une taxe de base de 265.00 Fr. pour les consommations de	56 à 500 m3,
de 2.45 Fr. par m3 et une taxe de base de 320.00 Fr. pour les consommations de	501 à 1'000 m3,
de 2.35 Fr. par m3 et une taxe de base de 435.00 Fr. pour les consommations de	1'001 à 3000 m3,
de 2.20 Fr. par m3 et une taxe de base de 770.00 Fr. pour les consommations de	3'001 à 5'000 m3,
de 2.10 Fr. par m3 et une taxe de base de 1'335.00 Fr. au-delà des consommations de	5'000 m3.

Pour le Conseil communal le Maire reçoit fr. 7'500.00 par année et le vice-maire fr. 1'000.00. Les vacations des membres du Conseil sont de fr. 50.00 par séance de Conseil. Les vacations s'élèvent à fr. 30.00 par heure, frais de déplacement et autres compris. L'indemnité pour les séances en soirée est fixée à fr. 30.-.

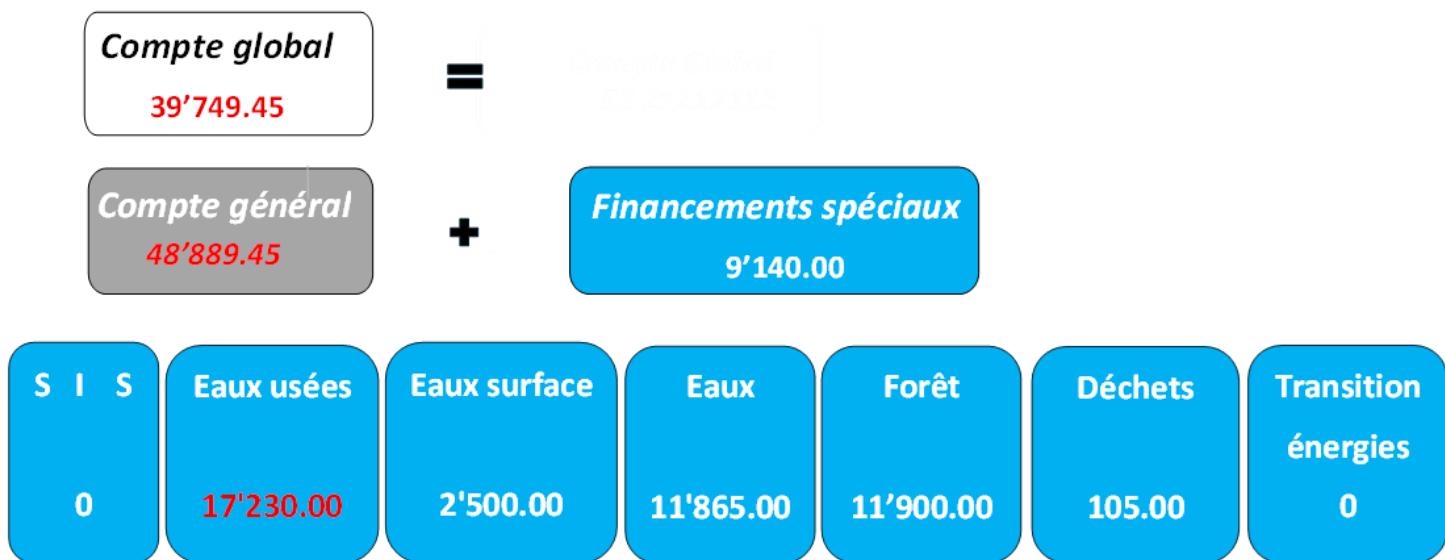
Dans le cadre de l'AFS, la contribution annuelle des propriétaires fonciers, en zone agricole, est fixée à fr. 88.00. par ha sur 15 ans sans rabais, ou fr. 130.00 durant 10 ans inclus 2% de rabais, ou fr. 252.00 durant 5 ans inclus 5% de rabais, ou fr. 610.00 durant 2 ans avec 8% de rabais.

Le conseil renouvelle son souhait d'attribution d'une allocation de fr. 500.00. par enfant qui sera versée lors d'une naissance ou d'une adoption.

La taxe de base pour l'élimination des ordures se monte à fr. 70.00 par personne, dès l'année de la majorité civile. Pour les commerces, bureaux, entreprises artisanales, industries, sociétés, restaurants, exploitations agricoles, l'émolument varie de fr. 100.00 à fr. 1'500.00

Pour les résidences secondaires, le montant annuel s'élève à fr. 235.00

S'agissant de la nouvelle taxe sur les résidences secondaires, le montant taxé se calculera de la sorte, fr. 500.—par résidence et fr. 100.—en sus par Unité locative.



Commune de Coeuve
Recette Communale
Milieu du Village 45
2932 Coeuve

Coeuve, le 13 novembre 2025
Page 29

Compte de Fonctionnement	BUDGET 2026					
	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Résultat de l'exercice						
Bénéfice						
Perte						
999 Clôture des comptes						
9990.90000.00 Compte général - excédent de revenus		39'749.45		95'477.50		7'448.95
9990.90010.00 Compte général - excédent charges		48'889.45				77'138.99
9991.90100.10 Excédent de produits - SIS			600.00			
9991.90100.20 Excédent de produits - Eaux usées			1'988.00			
9991.90100.30 Excédent de produits - Eau	11'865.00		370.00			
9991.90100.40 Excédent de produits - Déchets	105.00		13'550.00			
9991.90100.60 Excédent de produits - Forêt	11'900.00					
9991.90100.92 Excédent de produits - eaux surface	2'500.00					
9991.90110.20 Excédent de charges - Eaux usées		17'230.00				
9991.90110.30 Excédent de charges - Eau						
9991.90110.40 Excédent de charges - Déchets			3'292.00			62'063.55
Total Clôture des comptes	26'370.00	66'119.45	16'508.00	3'292.00	77'138.99	2'490.74
Clôture du compte de résultat final	39'749.45		13'216.00			5'135.75
Solde du résultat final à répartir	0.00		108'693.50			0.00

Commune de Coeuve
Recette Communale
Milieu du Village 45
2932 Coeuve

Coeuve, le 13 novembre 2025
Page 27

Compte de Fonctionnement	BUDGET 2026					
	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale						
011 Législatif	2'670.00		3'930.00		3'652.72	
012 Exécutif	58'948.00		54'745.50		54'912.15	
022 Services généraux	269'619.00	12'500.00	288'747.00	22'100.00	287'470.40	12'883.33
029 Immeubles administratifs, non mentionné	12'662.00	12'000.00	43'695.00		37'224.20	1'804.70
0 Total Administration générale	343'899.00	24'500.00	391'117.50	22'100.00	383'259.47	14'688.03
1 Ordre et sécurité publics- Défense						
140 Questions juridiques	13'633.00	17'500.00	11'129.15	17'000.00	13'753.14	17'458.20
150 Service d'incendie et de secours (SIS)	31'000.00	31'000.00	30'420.00	31'020.00	30'715.75	30'543.75
161 Défense militaire	180.00		300.00		439.70	
162 Défense civile	7'136.00	2'585.00	5'039.00	3'500.00	11'044.55	3'859.95
1 Total Ordre et sécurité publics-	51'949.00	51'085.00	46'888.15	51'520.00	55'953.14	51'861.90
2 Formation						
212 Degré primaire	676'425.00	69'590.00	727'582.40	86'319.00	685'955.11	82'956.96
213 Degré secondaire I	360'402.00	12'500.00	340'219.00	15'000.00	331'156.57	12'429.10
219 Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	2'047.00		2'328.00		2'219.40	
220 Ecoles spécialisées	116'118.00		120'768.00		107'704.97	
299 Formation, non mentionné ailleurs	720.00		720.00		360.00	
2 Total Formation	1'155'712.00	82'090.00	1'191'617.40	101'319.00	1'127'396.05	95'386.06
3 Culture - Sports - Loisirs- Eglises						
311 Musées, arts plastiques et visuels					500.00	
312 Conservation des monuments historiques	215.00		500.00		214.05	
321 Bibliothèques	6'930.00		7'545.00		4'735.54	
329 Culture	15'000.00		15'000.00		15'439.85	
341 Sports	36'023.00	422.00	33'678.00		40'180.15	422.00
342 Loisirs	27'990.00	23'600.00	21'180.00	17'600.00	21'400.74	16'575.60
3 Total Culture - Sports - Loisirs- Eglises	86'158.00	24'022.00	77'903.00	17'600.00	82'470.33	16'997.60
4 Santé						
433 Service médical scolaire	8'691.00		8'773.00		7'964.89	
490 Santé publique, non mentionnée ailleurs	600.00		600.00		600.00	
4 Total Santé	9'291.00		9'373.00		8'564.89	
5 Prévoyance sociale						
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	11'302.00	2'559.00	11'090.00	2'572.00	10'942.00	2'560.00
532 Prestation complémentaires à l'AVS / AI	244'337.00		241'094.00		223'430.00	
533 Prestation aux retraités	4'000.00		4'000.00		3'868.00	
545 Prestations aux familles	113'851.00	44'000.00	107'142.00	40'000.00	95'595.20	43'166.20
559 Chômage	16'149.00		17'330.00		17'264.00	
572 Aide économique	50'000.00	600.00	30'000.00	600.00	6'758.95	4'237.75
579 Assistance, non mentionné ailleurs	448'350.00		298'350.00		423'064.45	
5 Total Prévoyance sociale	887'989.00	47'159.00	709'006.00	43'172.00	780'922.60	49'963.95
6 Trafic et télécommunications						
615 Routes communales	279'719.45	83'300.00	298'023.45	46'700.00	259'786.98	59'150.50
622 Trafic régional et d'agglomération	13'173.00		13'173.00		12'058.05	
6 Total Trafic et télécommunications	292'892.45	83'300.00	311'196.45	46'700.00	271'845.03	59'150.50
7 Protection de l'environnement -						
710 Approvisionnement en eau	180'135.00	192'000.00	191'630.00	192'000.00	140'091.29	137'600.55
720 Assainissement des eaux	223'630.00	206'400.00	201'412.00	203'400.00	236'196.35	174'132.80
730 Gestion des déchets	50'450.00	50'555.00	54'292.00	51'000.00	54'780.60	49'644.85
741 Corrections des eaux de surface	6'600.00	9'100.00	2'500.00		12'504.85	5'361.75
769 Lutte contre la pollution de l'environnement	23'000.00	23'000.00	23'000.00	23'000.00		
771 Cimetières, crématoires	6'350.00	100.00	8'250.00	100.00	7'818.30	

Commune de Coeuve
 Recette Communale
 Milieu du Village 45
 2932 Coeuve

Coeuve, le 13 novembre 2025
 Page 28

Compte de Fonctionnement		BUDGET 2026					
		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
(suite ...)	Protection de l'environnement -						
779	Protection de l'environnement, non	3'500.00		2'160.00		1'820.00	
790	Aménagement du territoire			2'700.00		373.30	
7	Total Protection de l'environnement -	493'665.00	481'155.00	485'944.00	469'500.00	453'584.69	366'739.95
8	Economie publique						
812	Améliorations structurelles	85'000.00	39'000.00	67'642.00	56'000.00	86'604.75	56'736.50
820	Sylviculture	148'500.00	160'400.00	148'950.00	162'500.00	169'988.67	235'702.79
840	Tourisme	3'000.00	1'500.00	3'000.00	1'500.00	2'884.00	1'534.80
890	Autres exploitations artisanales	17'670.00	16'050.00	23'340.00	16'050.00	34'129.74	39'627.70
8	Total Economie publique	254'170.00	216'950.00	242'932.00	236'050.00	293'607.16	333'601.79
9	Finances et impôts						
910	Impôts	9'000.00	2'111'535.00	17'500.00	2'017'150.00	22'323.47	1'935'055.33
920	Conventions fiscales		1'500.00		1'500.00		1'294.00
930	Péréquation financière et compensation		426'162.00		293'474.00		300'548.00
950	Parts aux recettes, autres						402'271.85
961	Intérêts	138'900.00	52'840.00	154'200.00	64'865.00	79'817.88	54'909.71
963	Immeubles du patrimoine financier	11'510.00	75'338.00	2'900.00	29'900.00	9'161.96	29'222.40
969	Patrimoine financier non mentionné ailleurs	1'500.00	19'000.00			1'611.00	16'032.00
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		250.00		250.00		243.55
999	Clôture				150'000.00	150'000.00	
9	Total Finances et impôts	160'910.00	2'686'625.00	174'600.00	2'557'139.00	262'914.31	2'739'576.84
	Totaux avant le résultat	3'736'635.45	3'696'886.00	3'640'577.50	3'545'100.00	3'720'517.67	3'727'966.62
	Bénéfice					7'448.95	
	Perte		39'749.45		95'477.50		
	Totaux après le résultat	3'736'635.45	3'736'635.45	3'640'577.50	3'640'577.50	3'727'966.62	3'727'966.62

VACANCES DE NOËL

Nous informons la population que durant les fêtes de fin d'année, le Conseil communal est en vacances aux dates suivantes et que durant la même période, l'administration communale est également fermée :

DU LUNDI 22 DÉCEMBRE 2025 AU VENDREDI 2 JANVIER 2026 INCLUS

Reprise de l'horaire normal dès le lundi 5 janvier 2026 à 14 heures.

Les personnes qui ont des démarches urgentes à traiter, sont priées de remettre les dossiers jusqu'au lundi 8 décembre 2025.



NOUVEAU SITE INTERNET COMMUNAL

Le site internet et guichet virtuel étant vétustes, le design obsolète, le logiciel limité dans les modifications à apporter et ne permettant pas la compatibilité de le visionner correctement avec un mobile ou tablette, le Conseil communal a le plaisir de vous informer qu'un nouveau site internet, complètement remodelé, sera en fonction tout prochainement.

Vous y trouverez un menu de navigation plus harmonieux, un style moderne, plus d'informations, de liens utiles et d'images. Les publications officielles (tout ménage), règlements et PV des assemblées, sont disponibles sur la page « Publications ».

Il comporte dorénavant un calendrier visible des réservations, pour la cabane forestière et la halle polyvalente.

Attention, les demandes de réservation sont priorisées par le biais du nouveau site internet. La confirmation sera adressée uniquement par courriel avec les annexes nécessaires.

Vous pourrez toujours vous renseigner par courriel ou téléphone, mais le traitement sera retardé.

Nous vous invitons à consulter le nouveau site internet et vous souhaitons une bonne visite.

BÂTIMENT LE GROS VERGER – APPARTEMENTS

Suite à l'avancement des travaux, le Conseil communal a décidé de mandater une agence de gérance immobilière jurassienne pour traiter les locations des appartements. Il s'agit de :

*Les Régisseurs Loeffel et Chevrey SA
Rue du 23-Juin 28
2822 Courroux
032 422 55 00
www.lesregisseurs.ch*



Dès mi-février 2026, vous pourrez obtenir auprès de cette agence, des informations détaillées sur les appartements et installations (situation, surface, prix, charges, etc.). Vous trouverez également des renseignements par le biais de leur site internet ou celui de la commune.

CAMÉRA PRIVÉE / VOIE PUBLIQUE

Le Conseil communal rappelle que lors de la pose de caméra(s) sur un bâtiment privé, des dispositions légales sont à appliquer et à respecter, relatives à la protection des données.

Les sites internet suivants aident autant les propriétaires que le voisinage, à comprendre les règles en vigueur :

<https://www.edoeb.admin.ch/fr/videosurveillance-de-lespace-public-effectuee-par-des-particuliers>

<https://www.edoeb.admin.ch/fr/videosurveillance-effectuee-par-des-particuliers>

<https://www.edoeb.admin.ch/fr>

FERMETURE DE ROUTE COEUVE-COURTEMAÎCHE

Selon une information communiquée par la commune de Basse-Allaine, la route susmentionnée est **fermée du 24.11.2025 à mi-décembre 2025** en raison de travaux dans le secteur de la Gare. Il n'est pas possible d'être plus précis. Les conditions météorologiques régiront la date de réouverture.

Merci pour votre compréhension.



Saint-Nicolas à Coeuve

Une superbe soirée ouverte à tous et aux amis, boissons chaudes et froides ainsi qu'une délicieuse raclette valaisanne seront proposées.

Si vous souhaitez apporter des pâtisseries pour l'événement, nous vous remercions de prendre contact avec François-Xavier Migy 079 704 61 35

Tout cela t'attend à notre traditionnelle fête de Saint-Nicolas !

Le Père Fouettard et Saint-Nicolas seront de passage dans ton village ! Viens les rencontrer le

Vendredi 05 décembre dès 18h30



**À LA FERME CHEZ LESCHENNE
ROUTE DE PORRENTRUY 105**

Commission
Culturelle
Coeuve

L'Auberge de la Covatte



Théâtre des Echaipouses de Tieûve :

Un grand MERCI à tout notre village !

Après quelques semaines de repos bien mérité, le comité de l'association tient à exprimer sa profonde gratitude à **toutes les personnes** qui ont participé de près ou de loin à l'édition 2025 des Échaipouses de Tieûve.

Un immense merci également aux **rivain·e·s du centre du village** pour leur patience et leur compréhension face aux désagréments liés aux préparatifs, à la manifestation et aux rangements.

Nous souhaitons aussi remercier chaleureusement **le Conseil communal** ainsi que **le personnel communal** pour leur précieux soutien, leur aide et tous les services mis à disposition dans le cadre de notre événement.

Fort du succès rencontré cette année, l'association a d'ores et déjà le plaisir d'annoncer une nouvelle édition à l'été 2029.

Si vous souhaitez rejoindre l'aventure des Échaipouses de Tieûve, n'hésitez pas à nous contacter par mail : contact@theatredeleschaipouses.ch ou par téléphone auprès de notre président, M. Champion Grégory (079/285.81.71)

En réitérant nos remerciements, veuillez recevoir nos cordiales salutations.

Merci encore à toutes et à tous — à très bientôt pour continuer à faire vivre notre beau village ensemble !

Le comité des Echaipouses



PUBLICATION OFFICIELLE D'AOÛT 2025

COMMUNICATION A LA POPULATION DESSERVIE EN EAU POTABLE PAR NOTRE SYNDICAT

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'ordonnance sur les denrées alimentaires, le Syndicat informe la population que les résultats d'analyses de la qualité de l'eau du réseau, effectuées régulièrement dans les localités par un laboratoire spécialisé, confirment que l'eau distribuée est potable.

Qualité hygiénique	Les échantillons microbiologiques prélevés jusqu'ici présentent des valeurs inférieures aux prescriptions légales. L'eau potable est hygiéniquement propre.
Qualité chimique	Dureté de l'eau : 28.8 °fH (eau assez dure) Teneur en nitrates : 13.6 mg/l (avant traitement) Le seuil de tolérance est fixé à 40 mg de nitrates par litre pour l'eau potable. Les analyses effectuées n'ont pas mis en évidence la présence de PFAS (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées) dans l'eau, dans les sources comme dans le réseau. La qualité chimique de l'eau potable est conforme aux exigences de la législation sur les denrées alimentaires.
Origine de l'eau	L'eau du SEV provient des sources de la Vendline à Vendlincourt et de la Golate à Asuel, à raison de 50% chacune.
Traitement de l'eau	L'eau brute est tout d'abord filtrée sur lits de sables de quartz et pierre ponce, puis traitée par ozonation, charbon actif et ultra-violets. Cette technique de traitement assure une très haute qualité de l'eau de boisson fournie aux Communes, membres de notre syndicat. De plus, une fois par mois et durant trois jours, le réseau d'eau est chloré afin de désinfecter les conduites, du réservoir jusqu'au consommateur.
Autres informations	Les résultats détaillés des analyses bactériologiques et chimiques sont à votre disposition dans vos bureaux communaux.

Nous espérons par ces lignes vous avoir informé objectivement, et si toutefois vous avez besoin d'autres renseignements, nous vous prions de bien vouloir vous en référer à votre secrétariat communal ou directement auprès du soussigné de gauche.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Au nom du
SEV - SYNDICAT DES EAUX DE LA VENDLINE
Le Président : Michel HENRY La Secrétaire : Annick FILIPETTO

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Henry Michel". It is positioned below the title and the names of the president and secretary.

FACTURES ÉLECTRONIQUES

Le Conseil communal rappelle qu'il est possible de recevoir vos factures de manière électronique. Par ces solutions, nous souhaitons mettre à disposition une méthode de paiement répondant aux tendances actuelles de sécurité et d'écologie. Deux possibilités s'offrent à vous :

E-Bill

Votre facture est directement réceptionnée dans votre compte e-Banking. Il vous est possible de la consulter, de l'imprimer ou de la payer en quelques clics.

En cas d'intérêt, il vous suffit d'ajouter la commune dans vos émetteurs de factures par le biais de votre e-Banking.

The screenshot shows the BCJ e-Banking interface. In the top left, there's a logo and navigation links for 'Factures', 'Emetteurs de factures' (which is highlighted in blue), and 'Validations permanentes'. The main area is titled 'Ajouter un émetteur de factures'. It lists an emitter named 'Devart Sàrl' with the address 'Rue Achille-Merguin 42, 2900 Porrentruy'. Below this, there's a note: 'Inscrivez-vous auprès de Devart Sàrl afin de recevoir à l'avenir les factures par le biais du système eBill.' A red arrow points to the 'Numéro de client' input field, which contains '02118'. Another red arrow points to the 'S'inscrire' button at the bottom right. There's also a note below the input field: 'Vous vous inscrivez avec les données suivantes:' followed by a placeholder for a company name and address.

Votre numéro de client devra être saisi lors de votre inscription (ce dernier correspond au numéro de débiteur à 5 chiffres qui se trouve sur toutes vos factures).

Nous recevrons l'information par l'entremise de PostFinance qui nous transmettra votre demande.

Attention à ce que le nom du débiteur corresponde au détenteur du compte !

E-Facture

Votre facture vous est adressée par courriel au format PDF à l'adresse de votre choix.

En cas d'intérêt pour l'e-facture, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir les informations ci-dessous par courriel à recette@coeve.ch :

Nom, prénom ou entreprise

Adresse

No de téléphone

Adresse mail à laquelle la facture doit être envoyée